



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 octobre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, monsieur le conseiller Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2008-1661

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LE 15 OCTOBRE 2008**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues le 15 octobre 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-1662

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-40 - 139 773,78 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-40 d'un montant de 139 773,78 \$ pour la période du 6 au 10 octobre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1663\*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 23 JANVIER 2007 CONCERNANT LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASES 4C ET 4D ET MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-51 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-70 en date du 23 janvier 2007, acceptait une entente concernant le projet Place du Musée, phases 4C et 4D;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CM-2007-70 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2007-70 et à l'entente approuvée le 23 janvier 2007 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 23 janvier 2007 concernant le projet Place du Musée, phases 4C et 4D afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7a.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-51 en date du 17 janvier 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-70 en date du 23 janvier 2007 afin d'augmenter le montant remboursable de 495 000 \$ à 630 000 \$ net de ristourne, et ce, à même le règlement numéro 372-2006 et son amendement, le tout sujet à l'approbation du règlement numéro 372-1-2008 par les autorités compétentes.

Les fonds aux fins de l'amendement du règlement numéro 372-2006, au montant de 135 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Règlement numéro 372-1-2008	135 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques - Projet Place du Musée, phases 4C et 4D

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2008 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 372-1-2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1664

**SOUMISSION 2008 SP 240 - PLAYPOWER LT CANADA INC. - ABC RÉCRÉATION LTÉE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 128 036,25 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU VERSANT - ALAIN RIEL ET JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 22 septembre 2008, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 et conformes, à savoir :

**Parc Vanier**

Playpower LT Canada inc., 139, rue Michel du Gué, Varennes, Québec, J3X 1H7 au montant total de 69 662,48 \$, incluant les taxes.

**Parc de l'Oasis**

ABC Récréation ltée, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3 au montant total de 58 373,77 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-038-59330	66 576,66 \$	Aménagement de parcs - Parc Vanier
06-30445-030-59331	55 788,00 \$	Aménagement de parcs - Parc de l'Oasis
04-13493	5 671,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1665

**AUTORISER LES COÛTS TOTAUX POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 154 495,89 \$ - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES 2007 DANS LES SECTEURS DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - CONTRAT C-07-70**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1311 en date du 12 septembre 2007, adjugeait un contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour les travaux de réfection de rues dans les secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers, soumission 2007 SP 185, contrat numéro C-07-70, au montant de 1 761 016,23 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 62307 et 62864 au montant total de 78 000 \$ ont déjà été autorisées;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires de 76 495,89 \$ sont nécessaires pour finaliser le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'ingénierie recommande l'approbation d'un montant de 154 495,59 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires totaux pour les travaux de réfection des rues de ce contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement numéro 79-4-2008 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire pour un montant supérieur à 100 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les coûts des travaux supplémentaires au montant de 76 495,89 \$ et entérine les délégations de pouvoir 62307 et 62864 au montant de 78 000 \$, pour un montant total de 154 495,89 \$, incluant les taxes, à Construction Lafarge Québec Ltée dans le cadre des travaux de réfection de rues dans les secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-001-59332	73 107,37 \$	Réfection du réseau routier - Réseau routier
04-13493	3 388,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1666

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DES COÛTS DE 7 053 \$ - SÉGUIN MORRIS - INSTALLATION DE LAMPADAIRES DANS DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL, DES PROMENADES, DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE MASSON-ANGERS - DENISE LAFERRIÈRE, LUC ANGERS, JOSEPH DE SYLVA, RICHARD CÔTÉ ET LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1813 en date du 12 décembre 2007, adjugeait un contrat à la compagnie Séguin Morris pour des travaux d'installation de lampadaires dans divers parcs, soumission 2007 SI 311, contrat numéro C-07-175 au montant de 29 740,95 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires au montant de 1 743,92 \$, incluant les taxes, ont été payés par la délégation de pouvoir numéro 67085;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires additionnels de 5 309,08 \$ sont nécessaires pour finaliser le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'ingénierie recommande le versement d'un montant de 7 053 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires totaux pour les travaux imprévus;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement numéro 79-4-2008 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède 10 % du contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la délégation de pouvoir 67085 au montant payé de 1 743,92 \$ et autorise un montant additionnel de 5 309,08 \$ pour un montant total de 7 053 \$, incluant les taxes, pour les travaux imprévus réalisés par l'entrepreneur Séguin Morris dans le cadre de l'installation de lampadaires dans divers parcs, soumission 2007 SI 311, contrat C-07-175.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-004-59333	154,26 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Marcel-Gladu
06-30388-031-59334	249,19 \$	Aménagement de parcs - Parc Joseph-H. Maloney
15-60003-003-59335	1 701,73 \$	Aménagement divers parcs - Parc des Hauteurs
06-30339-004-59336	1 091,69 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Neuville
06-30339-002-59337	681,77 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc de Cherbourg
06-30338-003-59338	1 195,26 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc du Ruisseau
04-13493	235,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1667

**AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE 19 420,42 \$ À LA FIRME QUALITAS OUTAOUAIS POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DU COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-653 en date du 30 avril 2008, adjugeait un mandat de services professionnels de laboratoire en géotechnique à la firme Qualitas Outaouais pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet du collecteur Mondoux, phase 5 au montant de 59 541,56 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce mandat, les honoraires professionnels supplémentaires acceptables sont payables aux taux de l'Association des consultants et laboratoires experts (ACLE);

**CONSIDÉRANT QU'**un volume de sols contaminés plus important que prévu a été rencontré lors des travaux et que ces sols devaient être analysés pour respecter les conditions du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** les analyses supplémentaires ont permis de réduire les coûts additionnels qui auraient découlé de la disposition des sols contaminés et de leur remplacement par des sols importés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'ingénierie recommande l'approbation d'un montant de 19 420,42 \$ incluant les taxes, représentant l'ajustement d'honoraires professionnels relié à ce mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement numéro 79-4-2008 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède 10 % du mandat :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que ce comité autorise le paiement à la firme Qualitas Outaouais d'un montant de 19 420,42 \$, incluant les taxes, à titre d'ajustement des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation de la phase 5 du projet du collecteur Mondoux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30441-011-59339	18 560,16 \$	Amélioration du réseau d'égout et d'aqueduc - Collecteur Mondoux, phase 5
04-13493	860,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1668

#### **SOUMISSION 2008 SI 239 - JOHN MEUNIER INC. - FOURNITURE D'UN ACTIVATEUR DE POLYMÈRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 65 907,71 \$**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme John Meunier inc., 4105, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3 pour la fourniture d'un activateur de polymère au montant total de 65 907,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 septembre 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-80011-001-59327	43 006,64 \$	Entretiens des usines - Activateur de polymère
18-60004-017-59328	19 981,57 \$	Équipements et divers travaux des usines - Activateur de polymère
04-13493	2 919,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1669

**SOUSSION 2008 SP 230 - DÉMOLITION A.M. DE L'EST DU QUÉBEC - 100, RUE GAMELIN - DÉMOLITION DES BÂTIMENTS 3, 8 ET 15 - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 106 836,19 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Démolition A.M. de l'Est du Québec, 261, chemin de la Presqu'île, Charlemagne, Québec, J5Z 4C7 pour la démolition des bâtiments 3, 8 et 15 au 100, rue Gamelin pour un montant total de 106 836,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-70023-003-59329	102 103,69 \$	Restauration de la Maison Scott - Travaux
04-13493	4 732,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1670

**SOUSSION 2008 SI 257 - HQ DISTRIBUTION INC. - ARÉO-FEU LTÉE - ACHAT DE VÉRINS DE STABILISATION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 42 829,29 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de vérins de stabilisation, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 30 septembre 2008, et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

**SECTION 1**

HQ Distribution inc., 3551, boulevard Saint-Charles, suite 551, Kirkland, Québec, H9H 3C4 pour la fourniture des ensembles de vérins de stabilisation mentionnés à la section 1, au montant total de 35 826,52 \$, incluant les taxes.

**SECTION 2**

Aréo-Feu ltée, 5205, J.A. Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4 pour la fourniture de l'ensemble de vérins de stabilisation mentionné à la section 2, au montant total de 7 002,77 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30383-007-59340	40 932,09 \$	Véhicules et équipements d'incendie - Équipement de désincarcération
04-13493	1 897,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1671

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - 34 759,20 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - 418 896,32 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 - 15 522,54 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39 - 339 319,23 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 40 et la liste des embauches numéro 39 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	34 759,20 \$	13 au 17 octobre 2008
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	418 896,32 \$	13 au 17 octobre 2008
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	15 522,54 \$	13 au 17 octobre 2008
Liste des embauches numéro 39	Embauche de personnel temporaire	339 319,23 \$	6 au 10 octobre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1672

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-40 POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 OCTOBRE 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-40 d'un montant de 414 517,33 \$ pour la période du 9 au 15 octobre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1673

**SOUSSION 2008 SI 226 - MICROCOMM INC. - LOCATION DE MONITEURS LCD - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 53 277,27 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Microcomm inc., 99, rue Édouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7 pour la fourniture de 250 moniteurs LCD pour un montant total de 48 536,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité accepte le financement de la location de moniteurs LCD cités ci-haut par la firme IBM Financement Mondial, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 4W2, et ce, au taux annuel de 274,42 \$ par tranche de 1 000 \$ pour un terme de 48 mois à compter de la date d'acceptation pour un total approximatif de 53 277,27 \$, incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2009, 2010, 2011 et 2012 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-514-59341	3 182,33 \$	Infrastructures - Location - Équipements informatiques
04-13493	147,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1674**

**ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-2008-822, CE-2008-398 ET CE-2008-1535**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Aurèle Desjardins a été autorisé à participer au forum « Pourquoi et comment se tourner vers le monde... » et que cette formation a été annulée par l'Union des municipalités du Québec et qu'un remboursement a été effectué;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Luc Montreuil a été autorisé à participer au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et que les frais ont été assumés par la Commission Gatineau, Ville en santé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge les résolutions numéros CE-2008-822 en date du 21 mai 2008, CE-2008-398 en date du 19 mars 2008 et CE-2008-1535 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

**CE-2008-1675**

**SUBVENTION DE 10 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Jean-de-Brébeuf relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Jean-de-Brébeuf désire aménager sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Jean-de-Brébeuf a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Luc Montreuil, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, un montant de 10 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 10 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Jean-de-Brébeuf à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Maurice Groulx, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71496-972	10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71496-692	10 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers Aménagement - Équipement non capitalisable
71496-972		10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1676

**SUBVENTION DE 10 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école aux Quatre-Vents relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école aux Quatre-Vents désire aménager sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école aux Quatre-Vents a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Luc Montreuil, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école aux Quatre-Vents, un montant de 10 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 10 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école aux Quatre-Vents à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Maurice Groulx, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71496-972	10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71496-692	10 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipement non capitalisable
71496-972		10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1677

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES  
- AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-  
CHARBONNEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – JOCELYNE  
HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Monseigneur Charbonneau relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Monseigneur Charbonneau désire aménager sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Monseigneur Charbonneau a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de madame la conseillère Jocelyne Houle, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Monseigneur Charbonneau, un montant de 6 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 6 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Monseigneur Charbonneau à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Maurice Groulx, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71497-972	6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71497-692	6 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipement non capitalisable
71497-972		6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1678

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES  
- AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Laurent relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Laurent désire aménager sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Laurent a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de madame la conseillère Jocelyne Houle, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Laurent, un montant de 6 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 6 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Laurent à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Maurice Groulx, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71497-972	6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71497-692	6 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipement non capitalisable
71497-972		6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1679

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES  
- AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU BOISÉ - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Boisé relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Boisé désire aménager sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Boisé a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de madame la conseillère Jocelyne Houle, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école du Boisé, un montant de 6 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 6 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école du Boisé à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Maurice Groulx, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71497-972	6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71497-692	6 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipement non capitalisable
71497-972		6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1680

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES  
- AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Michel relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Michel désire aménager sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-Michel a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de madame la conseillère Jocelyne Houle, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Michel, un montant de 6 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 6 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Michel à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Maurice Groulx, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71497-972	6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71497-692	6 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipement non capitalisable
71497-972		6 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1681

**SUBVENTION DE 500 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - BRUNCH DE NOËL - 14 DÉCEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Le Moulin des Pionniers, à l'attention de monsieur Luc Desnoyers, 472, rue Graveline, Gatineau, Québec, J8P 3H1, à titre de subvention pour l'organisation du brunch de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	500 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71494-692	500 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Équipement non capitalisable
11414-972		500 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1682

**SUBVENTION DE 375 \$ - ACHAT DE COURONNES - JOUR DU SOUVENIR - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise d'accorder une aide financière, au montant de 75 \$ chacune, à la Légion royale canadienne pour l'achat de cinq couronnes dans le cadre de la cérémonie du jour du Souvenir qui se tiendra le 11 novembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$, à l'attention de chacune des filiales de la Légion royale canadienne suivantes :

Filiale 58 – Pointe-Gatineau  
86, rue la Baie  
Gatineau (Québec) J8T 3H7

Filiale Norris 227  
231, boulevard Maloney  
C. P. 84098  
Gatineau (Québec) J8P 7R8

Filiale 30  
C. P. 1514, station B  
Gatineau (Québec) J8X 3Y5

Filiale 33  
59, rue Bancroft  
Gatineau (Québec) J9H 4N6

Filiale 54  
C. P. 2965  
Gatineau (Québec) J8L 2X5

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	375 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1683

**SUBVENTION DE 100 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA-GORETTI, CONSEIL 9988 - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 22 NOVEMBRE 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Ste-Maria Goretti, Conseil 9988, à l'attention de monsieur Marcel Lortie, 545, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J3, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds au profit des œuvres charitables qui aura lieu le 22 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1684

**SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB L'ANNEAU D'OR - 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - 29 NOVEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club l'Anneau d'Or, à l'attention de madame Rolande Lahaie, 1179, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J1, à titre de subvention pour la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu le 29 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1685

**SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB DES AÎNÉ(E)S DE L'ESCALE ST-ROSAIRE - SOUPER DE NOËL - 30 NOVEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du club des Aîné(e)s L'Escale St-Rosaire, à l'attention de madame Fernande Therrien, C. P. 82036, CSP Les Promenades, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper de Noël qui aura lieu le 30 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	250 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11411-694	250 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
11411-972		250 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1686**

**SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club des ornithologues de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Gérard Desjardins, C. P. 1419, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y1, à titre de subvention pour l'entretien de la station des mangeoires de la Forêt Boucher.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11601-972-31562	350 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	350 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		350 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1687**

**SUBVENTION DE 400 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL - CONFÉRENCE JEAN XXIII - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent de Paul, conférence Jean XXIII, à l'attention de madame Claire Cayen, présidente, 1194, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, à titre de subvention pour aider les plus démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1688

**SUBVENTION 100 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Diamant Sacré-Cœur, à l'attention de madame Simone Beauchemin, présidente, 804-20, rue Mance, Gatineau, Québec, J8X 4B8, à titre d'aide financière pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1689

**SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-JEAN BOSCO - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or Les Amis de St-Jean Bosco, à l'attention de madame Pierrette Thérien, présidente, 13, rue Labelle, Gatineau, Québec, J8Y 5G4, à titre d'aide financière pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1690

**SOUMISSION 2008 SP 229 - LES TOITURES MARCEL RAYMOND & FILS INC. - RÉFECTION DES TOITS-TERRASSES À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 195 048 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les toitures Marcel Raymond & fils inc., 1880, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réfection des toits-terrasses à la Maison du Citoyen pour un montant total de 195 048 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30458-001-59342	186 408 \$	Réfection des toitures - Maison du Citoyen
04-13493	8 640 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30458-006	33 665,50 \$		Réfection des toitures - Contingences
06-30458-004	20 000,00 \$		Réfection des toitures - Station de pompage
06-30458-002	10 533,36 \$		Réfection des toitures - Édifice Daniel-Lafortune
06-30458-001		64 198,86 \$	Réfection des toitures - Maison du Citoyen

Un certificat du trésorier a été émis le 28 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1691

**SOUSSION 2008 SP 246 - CIA INC. - SERVICES INFORMATIQUES - ANALYSTE-PROGRAMMEUR SÉNIOR ET PROGRAMMEUR - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 267 739,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIA inc., 200, boulevard Montcalm, bureau 405, Gatineau, Québec, J8Y 3B5 pour la fourniture de services informatiques pour assister la Ville de Gatineau dans le développement d'un système de paie sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission révisé au montant total révisé approximatif de 267 739,50 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30284-002-59343	255 879,50 \$	Logiciel de gestion - Ressources humaines - Développement interne
04-13493	11 860,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1692

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 1693 DE HULL - 8 NOVEMBRE 2008 - 25 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par les Chevaliers de Colomb, Conseil 1693 de Hull qui aura lieu le 8 novembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 1693 de Hull, à l'attention de monsieur Réjean Labonté, 690, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 octobre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1693**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMAMENCE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC BILODEAU AU POSTE D'ANALYSTE EN URBANISME - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en urbanisme à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Frédéric Bilodeau au poste d'analyste en urbanisme à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Monsieur Frédéric Bilodeau est assujettie à une période d'essai de quatre mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Frédéric Bilodeau sera celui de la classe 10, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1694**

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CADIEUX AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire I à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Chantal Cadieux au poste de secrétaire I à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Madame Chantal Cadieux est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Chantal Cadieux sera celui de la classe 4, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1695**

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 102890**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé 102890 lors des événements du 9 août 2008 étaient inacceptables;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier et la démarche convenue pour redresser la situation;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du Service des travaux publics et du Service des ressources humaines relative à la mesure recommandée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la mesure disciplinaire de 120 heures sans traitement à l'employé 102890.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des ressources humaines.

Adoptée

**CE-2008-1696**

**DÉSISTEMENT SANS FRAIS - VILLE DE GATINEAU C. PROMARK-TELECON INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 17 août 2007, Gazifère inc. intentait une poursuite de 34 653,85 \$ contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés à une conduite de gaz en acier suite à une perforation survenue le ou vers le 20 février 2007 au 92, rue Saint-Rédempteur;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 11 octobre 2007, la Ville de Gatineau appelait en garantie la compagnie Promark-Telecon inc. afin que cette dernière soit condamnée à indemniser la Ville de Gatineau de toute condamnation pouvant être prononcée contre elle en capital, intérêts et frais dans le cadre de l'action principale ainsi qu'à tous les dépens, tant sur la demande que sur la demande en garantie;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 27 août 2008, la Ville de Gatineau a accepté de régler hors cour avec la demanderesse principale Gazifère inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la défenderesse en garantie, Promark-Telecon inc., accepterait de régler la poursuite sur la base de chaque partie payant ses frais au niveau de l'action en garantie et que les procédures ont démontré qu'elle n'avait commis aucune faute;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement du présent litige sur la base de chaque partie payant ses frais au niveau de l'action en garantie.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif